

**E 6850**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
Le 1<sup>er</sup> décembre 2011

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
Le 1<sup>er</sup> décembre 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** portant nomination de six membres néerlandais et de six suppléants néerlandais du Comité des régions.

17667/11





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 25 novembre 2011 (28.11)  
(OR. en)**

**17667/11**

**CDR 74**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

**Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de six membres néerlandais et de six suppléants néerlandais du Comité des régions**

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

### portant nomination de six membres néerlandais et de six suppléants néerlandais du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,  
vu la proposition du gouvernement néerlandais,  
considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014 UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015<sup>1</sup>.
- (2) Six sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants suite à la fin des mandats de M. Sipke SWIERSTRA, M. Léon FRISSEN, Mme Rinske KRUISINGA, M. Dick BUURSINK, Mme Karla PEIJS and Mme Lenie DWARSHUIS-VAN DE BEEK. Quatre sièges de suppléants sont devenus vacants suite à la fin des mandats de M. René VAN DIESSSEN, de M. Sjoerd GALEMA, de M. Martin JAGER et de M. Joop BINNEKAM. Deux sièges de suppléants deviendront vacants à la suite de la nomination de M. W.B.H.J. VAN DE DONK et de M. Co VERDAAS en qualité de membres du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- Mme A.E. (Anne) BLIEK-DE JONG, *gedeputeerde* de la province du Flevoland
- M. J.C. (Co) VERDAAS, *gedeputeerde* de la province de Gueldre
- M. P.G. (Piet) DE VEY MESTDAGH, *gedeputeerde* de la province de Groningue
- M. W.B.H.J. (Wim) VAN DE DONK, *Commissaris van de Koningin*, province du Brabant-Septentrional
- Ms W.H. (Hester) MAIJ, *gedeputeerde* de la province d'Overijssel
- M. R.E. (Ralph) DE VRIES, *gedeputeerde* de la province d'Utrecht

et

b) en tant que suppléants:

- M. H. (Henk) BRINK, *gedeputeerde* de la province de Drenthe
- Mme S.A.E. (Sietske) POEPJES, *gedeputeerde* de la province de Frise
- M. Th.J.F.M. (Theo) BOVENS, *Commissaris van de Koningin* , province de Limbourg

- Mme E.M. (Elvira) SWEET, *gedeputeerde* de la province de Hollande-Septentrionale
- M.B.J. (Ben) DE REU, *gedeputeerde* de la province de Zélande
- M. R.A.M. (Rogier) VAN DER SANDE, *gedeputeerde* de la province de Hollande-Méridionale.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

*Par le Conseil*

*Le président*

---